

Bruxelles, le 22 janvier 2018

Stop à l'immobilisme

L'ASPH demande à ce que la personne en situation de handicap ne soit pas prise en otage dans les échanges travailleurs-direction-gouvernement

Les travailleurs de la Direction générale personnes handicapées (DG PH) ont adressé un préavis de grève ce lundi 8 janvier à Madame Demir, Secrétaire d'État aux personnes handicapées et à Monsieur Gubbels, Directeur général de la Direction générale personnes handicapées du SPF Sécurité sociale pour les raisons que nous évoquerons ci-dessous.

La DG PH traite les demandes en Allocations Personnes Handicapées et les reconnaissances médicales en vue de l'obtention de compensations sociales ou d'allocations familiales majorées.

En tant qu'association de défense des droits des personnes handicapées, nous nous inquiétons de l'immobilisme persistant et des conséquences pour les travailleurs mais aussi et surtout pour les personnes en situation de handicap directement pénalisées par cette situation – tout en comprenant les raisons qui ont poussé les travailleurs à agir de la sorte.

Les raisons principales de ce préavis sont connues et décriées - tant par des associations de personnes handicapées comme l'ASPH que par des instances politiques - depuis plusieurs années : manque de personnel, contrats précaires, démotivation, stress, outils inadaptés... Cette situation n'est pas sans incidence sur les personnes en situation de handicap qui subissent un allongement dans la durée de traitement de leur dossier et craignent quant à la bonne constitution de leur dossier...

Ces derniers mois ont été ponctués de cartes blanches, de communiqués de presse, d'articles, de préavis de grève, etc tous en lien avec les conditions de travail du personnel de la DG PH et les répercussions sur les personnes en situation de handicap.

Nous constatons aujourd'hui que la Secrétaire d'État aux personnes handicapées et la direction du service tardent à débloquer les moyens nécessaires et que les améliorations peinent à se concrétiser malgré de nombreux remaniements déjà entrepris.

Nous soutenons les travailleurs dans leurs revendications, notamment dans leur demande de renforcement des effectifs par l'augmentation des recrutements et la libération d'un budget dédié à cet effet et dans leur demande de remise sur pied d'un call-center intégrant de nouveaux collaborateurs qui seront formés par ceux qui disposent déjà d'une expérience de qualité dans cette fonction et de meilleures conditions de travail pour tous.

Début 2017, nous soutenions déjà les travailleurs dans leur démarche.

Aujourd'hui, une personne en situation de handicap habitant le Hainaut doit attendre 10 mois avant d'avoir une décision pour un dossier en Allocation de remplacement de revenus¹. Ce délai monte à 14 mois pour les habitants du Brabant Wallon. La Direction s'était engagée, il y a quelques années, à diminuer le délai de traitement des dossiers à 6 mois pour ces personnes qui vivent bien souvent dans des conditions financières, sociales et médicales précaires. Est-ce là la démonstration d'un service public de qualité ? Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que la situation s'améliore ?

Contacts :

ASPH – Association Socialiste de la Personne Handicapée - Secrétariat général – O2/515 02 65
asph@solidaris.be - www.asph.be - www.facebook.com/ASPHasbl/

¹ <http://handicap.belgium.be/fr/news/140617-traitement-dossier.htm>